

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Mulhouse 14 avenue du Général Leclerc, 68100 Mulhouse 47.742085 ; 7.341938
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Colmar, Place de la Gare Rue Georges Lasch, 68000 Colmar 48.073754 ; 7.347802

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire MULHOUSE - COLMAR
Temps de parcours (en heures et minutes)	40 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence MULHOUSE - COLMAR

Pièce jointe n°1

Itinéraire MULHOUSE - COLMAR



Pièce jointe n°2

Fréquence MULHOUSE - COLMAR

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itineraire	Départs de Mulhouse vers Colmar	Départs de Colmar vers Mulhouse
Lundi	06h45	22h15
Mardi	06h45	22h15
Mercredi	06h45	22h15
Jeudi	06h45	22h15
Vendredi	06h45	22h15
Samedi	06h45	22h15
Dimanche	06h45	22h15
Offre par trajet	79 places (tous les jours)	79 places (tous les jours)